



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le onze mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20  
Pouvoir : 2  
Absents : 5

Date de la convocation : 4 mars 2020

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, Maurice MILLIASSEAU, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Dominique GAUTHIER représenté par B MASSONNEAU

Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA

**ABSENTS** : BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly

**Secrétaire de séance** : Maurice MILLIASSEAU

### DELIBÉRATION N° 36

**RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU

**OBJET** : COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE – TRANSMISSION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Par délibération du 28 novembre 2017, la Ville de Naintré a créé une Commission communale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Cette commission est composée d'élus, de représentants du handicap et de représentants civils.

Chaque année, la Commission transmet un rapport qui est présenté au conseil municipal.

Celui-ci est remis à la Commission Intercommunale d'Accessibilité de Grand Châtelleraut pour transmission à la Préfète, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées, au Comité départemental des retraités et des personnes âgées.

Il est proposé au Conseil Municipal **d'approuver le rapport d'activités 2019 de la commission communale d'accessibilité** tel que présenté ci-joint.

---

**VU** le rapport présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le rapport d'activités 2019 de la commission communale d'accessibilité.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous  
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

